

## Faux quinzain

Entre 1692 et 1705 - Cuivre - Diam. 2,2 cm ; poids 1,27 g  
Inv. 2016.00.69

Entrée dans l'inventaire en 2016, cette pièce de monnaie a intégré les collections du musée de Dinan au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, lors des fructueuses campagnes d'acquisitions de monnaies de la décennie 1960. Si à première vue il s'agit d'un quinzain édité entre 1692 et 1705, une étude réalisée sur notre collection numismatique par Marie-Laure Berdeaux-Le Brazidec a permis d'établir qu'il s'agissait en réalité d'un faux datant de cette même époque.



*Faux quinzain d'époque en cuivre  
D / LVD [XIII I – DG.FR – EN]R, croix  
formée de huit L adossées et  
couronnées par deux, différent  
d'atelier N (pour Montpellier) dans  
un cercle au centre.  
R / [SIT. NOMEN. DOMINI.  
BENEDICTVM. Millésime], écu  
couronné aux armes de France.*

© Matthieu Rivoallan

Ce faux quinzain témoigne d'une période particulièrement prolifique en billonnage. Le billonnage est un terme désignant l'ensemble des infractions liées à la monnaie, de la simple détention de monnaies décriées à la fabrication de fausses monnaies.

En effet, entre 1690 et 1725, le royaume de France a pratiqué à six reprises la réformation monétaire dans le but de contrer la menace d'une banqueroute. Le principe de cette technique est simple ; afin d'économiser les frais de refonte des anciennes pièces en vigueur, les ateliers monétaires devaient simplement surfrapper celles-ci de leur nouvelle empreinte. Cette pratique était d'autant plus avantageuse pour l'Etat que la population, ramenant les pièces à surfrapper aux ateliers, devait payer des droits de monnayage.

Dans ce contexte, le billonnage prit une ampleur conséquente. Pourtant, le faux monnayage constituait un crime de lèse-majesté puni de mort, dans la mesure où il contribuait à affaiblir l'économie du pays, la valeur de sa monnaie, et par extension les ressources du roi. Néanmoins, les possibilités d'enrichissement étaient telles que cette économie parallèle attira toutes les strates de la société, des aristocrates aux artisans, des membres du Clergé aux paysans, ainsi que les banquiers et les monnayeurs eux-mêmes.

Plusieurs techniques furent utilisées dans cette entreprise. L'une d'elle, la fausse gravure sur vrai flan, fut particulièrement employée entre 1690 et 1725. Il s'agissait pour les faux monnayeurs, comme lors des réformations officielles, de surfrapper l'ancienne monnaie en vigueur, mais avec des carrés non officiels, donc illégaux, et d'empocher le bénéfice. Il pouvait également arriver que ce soit un atelier monétaire qui entre dans ce trafic, frappant de vraies monnaies, mais jouant sur le poids et le titre de celles-ci.

Les monnaies surfrappées lors des réformations officielles étant de médiocre qualité, les faussaires ont pu bénéficier pendant un temps de la confusion ainsi établie.

### Bibliographie

- ♦ DUPLESSY, Jean. *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (937-1793)*. Tome II. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Maison Platt, 1999. p. 312, n°1581 pour le type original
- ♦ JAMBU, Jérôme. Frauder avec la monnaie à l'époque moderne, de Louis XIV à la Révolution. In : BEAUR Gérard, BONIN Hubert, LEMERCIER Claire (dir.), *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Genève : Droz, 2006 (coll. Publications d'histoire économique et sociale internationale), p. 249-278